



**1^{ère} inscription à l'IUT de Bourges
en 2^{ème} année de DUT (entrée directe)
pour l'année 2020-2021**



Soit en formation initiale, soit en apprentissage

Vous trouverez ci-dessous un récapitulatif des différentes étapes nécessaires à votre inscription à l'IUT de Bourges.

ETAPE 1 : CONTRIBUTION VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS (CVEC)

Vous rendre sur le site <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/> afin de vous acquitter, en fonction de votre situation, de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) d'un montant de 92€.
Un numéro unique CVEC vous sera attribué.

Depuis 2018, cette contribution est **obligatoire** avant toute inscription dans une université.
Les modalités d'acquittement et les conditions d'exonération sont consultables sur ce même site.

ETAPE 2 : INSCRIPTION ADMINISTRATIVE POUR 2020-2021

Vous devez télécharger et imprimer le dossier de première inscription à l'Université d'Orléans 2020/2021, à l'adresse suivante :

<https://www.univ-orleans.fr/fr/univ/formation/candidature-et-inscription/etudiants-hors-universite-dorleans>

Vous devez ensuite le compléter et l'envoyer par mail à : inscriptions.iut18@univ-orleans.fr
entre le 9 et le 21 juillet 2020 - 12h00 ou entre le 24 août et le 4 septembre 2020 afin de procéder à votre inscription administrative.

Une fois la saisie de votre dossier faite par nos services, vous recevrez par mail un lien vous permettant de déposer les pièces à fournir en ligne.

Attention : vous ne pourrez pas finaliser votre inscription :

- si vous n'avez pas de numéro CVEC
- et si vous ne réglez pas les frais d'inscription (hors étudiants boursiers et apprentis).

Une assistance téléphonique sera à votre disposition pour vous accompagner dans votre démarche d'inscription à compter du 9 juillet 2020, et pendant les phases d'inscription ci-dessus, au : 02.48.23.80.41.

Merci de consulter régulièrement le site de l'IUT de Bourges pour être informé des dates de rentrée:
<https://www.univ-orleans.fr/fr/iut-bourges>